

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 14593
Numéro SIREN : 382 550 408
Nom ou dénomination : A.N.G.

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2019 sous le numéro de dépôt 135458

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 26-11-2019

N° DE DEPOT : 2019R135458

N° GESTION : 1991B14593

N° SIREN : 382550408

DENOMINATION : A.N.G.

ADRESSE : 8 rue de l'Isly 75008 Paris

DATE D'ACTE : 12-06-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes suppléant

A.N.G
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 8 rue de l'Isly,
75008 PARIS
382 550 408 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 12 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société A.N.G se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe NOS, en sa qualité de Président de la Société.

La société COMPTABILITE ASSISTANCE CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en raison de la démission de Monsieur Patrick RENAULT, Commissaire aux Comptes suppléant, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Olivier DANNEPOND, domicilié 98 rue Gabriel Péri BP13 – 93201 Saint-Denis Cédex, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président
Christophe NOS